

MAIRIE
DE
CHARLY-ORADOUR
57640

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARLY-ORADOUR**

**du 27 FEVRIER 2015
A 20H30
En mairie de Charly-Oradour
Sous la présidence de René HUBERTY**

Etaient présents : HUBERTY René, OBERLE Francis, BICARD Patrick, CAMMARATA Marie-Elisa, CAYOTTE Jean-Paul, FLAHAUT Sophia, PINCEMAILLE Mickaël, SALVARO Christophe, GRABIAS Florent, SEDICAUT Nathalie.

Absents excusés : FREYTHYER Fanny, GOEURIOT Myriam, DURING Roger, FOLMER Jean-Michel.

Procurations de vote : FREYTHYER Fanny à BICARD Patrick, GOEURIOT Myriam à OBERLE Francis, DURING Roger à HUBERTY René, FOLMER Jean-Michel à SALVARO Christophe.

Date de la convocation : 19/02/2015

Date d'affichage : 19/02/2015

Point n° 01 :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 29/01/15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 29 janvier 2015.

Point n° 02 :

RAPPORT DE LA CLECT COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport de la CLECT de la communauté de communes Rives de Moselle en date du 21 janvier 2015 et fixant le montant des attributions de compensation définitives pour 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport et accepte le montant de 135 399 € d'attribution de compensation à la commune de Charly-Oradour.

Point n° 03 :

CONSULTATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR AVIS SUR LES PROJETS DE MISE A JOUR DES SCHEMAS DIRECTEURS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX ET DES PROGRAMMES DE MESURES RHIN ET MEUSE, AINSI QUE SUR LES PROJETS ET PLANS DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION

Dans le cadre de la consultation des assemblées du bassin Rhin-Meuse sur les projets de mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et des programmes de mesures Rhin et Meuse, ainsi que sur les projets de plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) Rhin et Meuse, le Maire rappelle au Conseil Municipal la communication, au préalable, à ses Conseillers de l'adresse du site de consultation et de téléchargements de ces projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à ces projets proposés par l'Etat et le Comité du Bassin Rhin-Meuse.

Point n° 04 :

**CONVENTION DEFINITIVE DE MISE A DISPOSITION DE LA POLICE MUNICIPALE D'ENNERY
AU 01/03/2015**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les communes d'ANTILLY, ARGANCY, AY-SUR-MOSELLE, CHAILLY-LES-ENNERY, CHARLY-ORADOUR, ENNERY, MALROY et TREMERY, soucieuses de répondre au mieux aux attentes de leurs habitants dans le domaine de

la sécurité des personnes et des biens, ont décidé la présence d'un service de police municipale sur leur territoire, par le biais de la mise à disposition de la Police Municipale de la commune d'Ennery.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2007-297 du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le décret n° 2007-1283 du 28 août 2007 relatif à la mise en commun des agents de police municipale et de leurs équipements,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Confirme et valide** la Convention de mise à disposition du service de Police Municipale de la commune d'Ennery
- Prend connaissance du Diagnostic Local de Sécurité et de la Convention de coordination de la Police Municipale et des Forces de Sécurité de l'État
- Autorise** M. le Maire à signer la Convention de mise à disposition du service de Police Municipale de la commune d'Ennery
- Charge** Monsieur le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Point n° 06 :

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Maire présente des demandes de subvention de fonctionnement de différentes associations pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- AFSEP Launaguet : 100 €
- Association Au Pré du Coeur Maizières-lès-Metz : 100 €
- AFAD Thionville : 100 €
- Les Restaurants du Coeur Augny : 50 €